

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Groupe de liaison GC/Eglises, de 12h15 à 13h45.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président souhaite un joyeux anniversaire à Mme la députée Pascale Manzini. Il communique également les noms des députés excusés pour la séance de l'après-midi.			
	2.	Dépôts Interpellations: Pierrette Roulet-Grin et consorts; Jacques-André Haury; Gérard Mojon et consorts.			
RENV-CE	3.	(13_INT_158) Interpellation François Brélaz - Cet asile qui nous coûte si cher ! (Développement)			
RENV-COM	4.	(13_MOT_029) Motion Guy-Philippe Bolay et consorts - Crèches d'entreprise - Evitons de démotiver les sociétés en les faisant passer 2 fois à la caisse ! (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
OA+M	5.	(46) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 106.6 millions pour la construction d'un nouveau bâtiment et la rénovation partielle du bâtiment 20 (bâtiment actuel de psychiatrie de l'âge avancé) sur le site de Cery, permettant le relogement des services psychiatriques de l'adulte et de l'âge avancé ainsi que la création de trois nouvelles entités (Etablissement de réhabilitation sécurisé pour adultes [ERS], Unité de soins psychiatriques fermée pour mineurs [USPFM], Unité d'hospitalisation psychiatrique de crise pour patients souffrant d'un handicap mental [UPCHM]).(3ème débat) (Majorité absolue des membres du Grand Conseil requise) (3ème débat): art. 1: la version du 1er débat (non; à 106.6 mios) est opposée à la version du 2ème débat (oui; à 112.6 mios): la première est préférée par 86 non, 36 oui et 12 abstentions. Fin du 3ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté par 126 oui, soit à l'unanimité (majorité absolue des membres du Grand Conseil requise).	DSAS.	Roulet C.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 17 septembre 2013

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	6.	(13_POS_042) Postulat Jacques-André Haury et consorts au nom de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal demandant deux modifications rapides de la LEP à la suite du drame de Payerne. (Développement et demande de renvoi à commission sans les 20 signatures) Non-cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé, à l'unanimité, directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		très large majorité, avec quelques abstentions; al. 2bis (nouveau): amdt com accepté à une très large majorité, avec un seul avis contraire; al. 2ter (nouveau): amdt com accepté à l'unanimité; al. 4: amdt M. Buffat (suppression) est refusé par 71 non, 50 oui et 7 abstentions. Art. 30b amendé accepté à la majorité, avec quelques avis contraires et abstentions. Art. 30c (nouveau): amdt Miéville est retiré, après une longue discussion. Art. 32: amdt com (abrogation) est accepté à une large majorité, avec quelques abstentions. Art. 37 accepté. Art. 39a: vote d'aiguillage: motion Borel (oui) opposée au contre-projet du CE (non): la version liée au contre-projet du CE est préférée par 62 non, 45 oui et aucune abstention; à l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 72 non, 45 oui et 1 abstention; al. 1: amdts min com (oui) sont opposés à l'amdt Divorne (non): les amdts de la min com sont préférés par 101 oui, 20 non et 4 abstentions. Les amdts min com (non) sont ensuite opposés aux amdts maj com (oui): les amdts maj com sont acceptés par 94 oui, 31 non et aucune abstention; enfin, les amdts maj com à l'al. 1 sont acceptés par 100 oui, 21 non et 1 abstention. Interruption des débats.			
RENV-T	8.	(13_RES_007) Résolution Philippe Randin et consorts - NON à l'augmentation incompréhensible des franchises d'importation sur le vin et la viande (Développement)			24/09/2013
RENV-T	9.	(69) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la révision du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives et Projet de loi modifiant la loi d'application du 17 novembre 2009 du concordat du 15 novembre 2007 instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives(1er débat)	DSE	Renaud M.	24/09/2013
RENV-T	10.	(13_INT_088) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Raphaël Mahaim - Taxe poubelles, dispositif de financement communal et mesures sociales d'accompagnement : le diable se cache dans les détails !	DSE.		24/09/2013
RENV-T	11.	(13_INT_089) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Yves Ferrari - Accompagner la taxe poubelle : favoriser le tri sélectif et la valorisation du plastique	DSE.		24/09/2013

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	12.	(13_INT_098) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Brigitte Crottaz et consorts - La récolte du PET va-t-elle disparaître dans les eco-points ?	DSE.		24/09/2013
RENV-T	13.	(13_INT_086) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Denis Rubattel et consort - Le Gros-de-Vaud va-t-il devenir le dépotoir de notre canton ?	DSE.		24/09/2013
RENV-T	14.	(13_INT_093) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Collet - Où se situera la prochaine décharge contrôlée bioactive DCB ?	DSE.		24/09/2013
RENV-T	15.	(13_INT_103) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Dominique-Ella Christin et consorts - Régionalisation des STEPS et lutte contre les micropolluants : quelle stratégie pour la suite ?	DSE.		24/09/2013
RENV-T	16.	(13_INT_102) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Aliette Rey-Marion - Fraude à la viande chevaline : les consommateurs 100% pigeons !	DSE.		24/09/2013
RENV-T	17.	(13_INT_109) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Valérie Schwaar - Où sont les femmes ?	DSE.		24/09/2013
RENV-T	18.	(GC 057) Exposé des motifs et projet de loi du Grand Conseil modifiant la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 et Rapport du Grand Conseil sur la Motion Frédéric Grognuz au nom de la Commission des finances proposant une modification de l'article 56a de la loi sur le Grand Conseil(1er débat)	GC	Wyssa C.	24/09/2013

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :